



## Fin de mission après 72 CDD sur 6 ans

Par **miguel22**, le **05/09/2016** à **21:47**

Bonjour, Je suis agent contractuel remplaçant de la fonction publique territoriale. Mon employeur (la commune) a mis fin à ma mission après 72 contrats mensuels en CDD s'étalant sur 6 ans, pour motif (les rumeurs et les propos injurieux que vous colportez à l'égard de la direction nous ont été rapportés, par plusieurs personnes). Bien sûr ses rumeurs et ses propos injurieux sont faux. Quelles sont les démarches à suivre pour me défendre. Merci.

Par **morobar**, le **06/09/2016** à **08:04**

Bonjour, Seul le TA est compétent pour examiner la légalité de cette succession de CDD. Il est vraisemblable que la collectivité a voulu éviter la titularisation en tant que contractuel, ce qui est l'aboutissement normal au bout de 6 ans, limite temporelle d'emploi sous le statut de CDD.